

On s'abonne au bureau des lettres européennes.

FRANCIS PAR AN. Par trimestre et d'avance.

MESSAGER

ANNONCES : 1 fr. la ligne par semaine 9 points (pet. font.) AU COMPTANT. S'adresser au Bureau des affaires européennes.

DE TAHITI.

PARTIE OFFICIELLE.

Le Chef de division etc.

Considérant qu'il est de la plus grande urgence de pourvoir immédiatement au remplacement de S. Robin révoqué de ses fonctions de notaire par arrêté du 7 du ce mois ;

Vu la demande faite à l'unanimité par le tribunal de première instance siégeant comme chambre de notaires de confier ces fonctions à M. Mauguy, écrivain de la marine.

ORDONNE :

Le notariat sera provisoirement administré en régie et le tarif du 9 septembre 1848 continuera à être en vigueur.

M. Mauguy, écrivain de la marine, cessera d'être employé dans le bureau du commissariat et recevra la moitié de la solde de son grade, il sera provisoirement chargé de remplir les fonctions de notaire à Papeete et jouira, à titre d'émolument, de la moitié des droits fixés par le tarif.

Il recevra dans les formes tracées par la loi, et sur l'inventaire dressé à cet effet, le dépôt des minutes et réperitoires trouvés en l'étude de M. Robin et en donnera décharge.

M. le président du tribunal civil de 1. instance, le procureur impérial et le juge de paix sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent ordre qui sera enregistré au bureau des revues, au greffe des tribunaux, communiqué au contrôleur et inséré dans le *Messager de Tahiti*, et le bulletin officiel de la colonie.

Papeete, le 9 Février 1856.

Do Bouzey

Le chef de division etc.

Conformément à l'arrêté du 20 avril 1850, sur l'organisation des tribunaux aux îles de la société et à l'arrêté du 12 janvier 1853 sur la composition du conseil du gouvernement et d'administration.

ORDONNE :

Pour la session de 1. trimestre de l'année 1856, la cour impériale est composée ainsi qu'il suit :

M. M. Roy, capitaine de frégate, Commandant Particulier, délégué de M. le Commissaire Impérial président.

Perraud, capitaine, directeur d'artillerie. Juges.
Pist, chirurgien de 1. classe, chef du service de santé.

Duval lieutenant commandant la gendarmerie.

De Chitcourt, aide commissaire contre leur colonial.

Bellais, négociant français Juges
Yver, id. id. Juges
Roura, toahiti suppléant. Assesseurs.

Feuquier, sous commissaire. Procureur d'office.

Dupont, greffier.

Le présent ordre sera inséré au bulletin officiel de la colonie et dans la partie officielle du journal le *Messager*.

Papeete, le 11 février 1856.

Do Bouzey.

Le chef de division, etc.

Vu l'article 1. de l'arrêté local en date du 4 sept. 1848 qui fixe le nombre des commissaires prisens à Papeete;

Vu l'arrêté du 7 février 1856 qui revoke de ses fonctions, le sieur Robin, commissaire prisieur;

Vu la demande des M. M. les notables du commerce de Papeete.

Sur la proposition de M. le président du tribunal civil de 1. instance.

ARRÊTE :

M. Maurice Bedet, commerçant français, est nommé commissaire prisieur à Papeete, à compter de ce jour, en remplacement du sieur Robin, destitué.

Il se conformera aux dispositions prescrites par l'arrêté du 4 sept. 1848.

M. M. le chef du service administratif, le président du tribunal civil de première instance, le procureur Impérial, le directeur de l'enregistrement et des domaines, et le directeur des affaires européennes, devront veiller chacun en ce qui les concerne à l'exécution du présent ordre qui sera enregistré au contrôleur et inséré dans le bulletin officiel de la colonie et le *Messager de Tahiti*.

Papeete, le 12 février 1856.

Do Bouzey.

Le chef de division, etc.

ARRÊTE :

M. Dupont (Victor.) greffier de la cour Impériale et des tribunaux de 1. instance, de commerce et de la police cor-

rectionnelle est nommé également à dater de demain le 17 février contract greffier du tribunal criminel en remplacement du sergent Pierre qui lui remplira immédiatement ses fonctions.

Le présent sera inséré au bulletin officiel de la colonie et dans la partie officielle du journal le *Messager*.

Papeete, le 14 février 1856.

Do Bouzey.

Le chef de division, etc.

ORDONNE :

M. Evillard, enseigne de vaisseau, directeur de l'arsenal P. L. est nommé provisoirement juge de la chambre de mise en accusation près le tribunal criminel en remplacement de M. de Berville enseigne de vaisseau de la coquette la *Motile*.

Le présent ordre sera inséré au bulletin officiel de la colonie et dans la partie officielle du journal le *Messager*.

Papeete, le 15 février 1856.

Do Bouzey.

AVIS OFFICIELS.

NOTARIAT ET JUSTICE DE PAIX.

A partir du lundi 18 février 1856 l'étude et le bureau de la justice de paix seront ouverts tous les jours, (dimanches fêtes et jours d'audience exceptés.)

De 7 heures à 9 heures du matin et de midi à 3 heures.

Le notaire et juge de paix

PHILIPPE MARY.

KARATE.

C'est par erreur, que dans l'annonce d'adjudication insérée dans notre dernier numéro, sous le titre avis officiel le mot franc a été ajouté à la suite du nom, qui n'a pas la quantité d'objets mis en vente dans chaque lot.

NOUVELLES LOCALES.

Dissancé malgré 60 du contrat, la *Messelle* a quitté Papeete et fait voile pour Nukaliva on elle peut des vivres pour approvisionner l'établissement.

Passager M. Chesnel, sous-lieutenant d'infanterie de marine qu'on prendra le commandement dir d'entraînement stationné à Tai-o-hae.

Par le *Columbie*, trois mois américain arrive de San Francisco, le même jour, nous avons reçu des nouvelles d'Europe jusqu'au 24 novembre et de New-York jusqu'au 4 décembre. Nous n'avons pas eu nos journaux de Californie.

Joué, 14 février a été célébré au consulat Britannique le mariage de M. DANIEL, négociant anglais avec Mlle SAUVAL, sœur par sa mère à la famille royale de Tahiti.

M. 16 décembre, est entré en rade le trois mois américain *Sophronia*, venant de Valparaiso en 24 jours.

Il a laissé enrade la *Porte*, la *Perseverante*, l'*Académie*, et le *Lacoinier*.

On attendait la *Bayonnaise* destinée à remplacer l'*Acadventure*.

L'*Infernal* est parti pour Tahiti, trois jours avant le *Sophronia*.

EXTRAIT DU COURRIER DES ETATS-UNIS.

Sommaire des nouvelles apprises d'Europe, par le steamer *Atlantic*, parti de Liverpool le 17 novembre arrivé le 30 à 10 heures du soir.

Nous recevons par cet arrivage, une nouvelle.

Nous avons à enregistrer en première ligne, une nouvelle délicate de la Russie, dont l'histoire revient cette fois tout entier aux armes ottomanes. Onze pachas, envoyés comme on sait, au secours de l'armée turque, en Asie, a rencontré, le 5 novembre, l'ennemi fort de 20,000 hommes et l'a complètement battu, après un combat acharné, qui n'a pas duré moins de 8 heures.

Le bruit d'un bombardement contre Nicolaïev ne s'est pas confirmé. Toutes les correspondances de Crimée ont présenté la prise immédiate des quartiers d'hiver par les diverses armées et par conséquent la suspension de toutes les opérations militaires. Les Russes ne songent ni à évacuer la Péninsule, ni à abandonner les forts du nord de Sébastopol, on a même craint, pendant quelques jours, un retour offensif de leur part.

La *Cécilia* quitte Nicolaïev le 7 novembre, pour aller en personne, dit le journal de St. Pétersbourg, reconnaître les troupes du prince Gortschakoff; il a trouvé l'armée dans le meilleur état.

Le général Simpson est décidément remplacé dans son commandement par Sir William Codrington.

Une dédiche de Hambourg du 13 novembre, annonce que le général Carrobert a obtenu en audience solennelle par le roi de Suède. Il a remis à ce souverain, une lettre de l'Empereur ainsi que les insignes de grand Croix de la légion d'honneur.

La clôture de l'exposition universelle a eu lieu le 5 Nbre avec un grand éclat. Le nombre des récompenses s'élève à 42,000. L'Empereur a distribué lui-même les croix et les grandes médailles.

Résumé des nouvelles apportées par le steamer *Andromeda*, parti de Liverpool, le 21 novembre, et arrivé à Halifax samedi, 5 octobre vers 11 heures du matin. Ce navire apporte une semaine en retard.

Rien d'essentiel ne s'est passé sur les divers théâtres de la guerre. Les correspondances du camp des alliés, sur la Tebernaia, représentent les divers armées, comme ayant achevé de prendre leurs dispositions pour l'hiver. On parlait encore d'une attaque possible de la part des russes.

D'après la correspondance parisiennne du globe de Londres, les alliés, tout en renouant aux opérations de campagne pour l'hiver, se préparent à bombarder le côté nord de Sébastopol afin de procurer à leur flotte, la possibilité d'hiverner dans la baie.

La ville de Marioupol, sur le côté septentrional de la mer d'Azoff, a été bombardée le 31 octobre, par les alliés qui y ont lancé 410 bombes.

Dans la Baltique, la campagne semble close; les amiraux Dandax et Prouzel sont à Kiel. Un steamer croise à la recherche d'un clipper américain, qui serait dans la Baltique, avec en chargement de revolvers.

La mission du général Carrobert près des cours du nord continue à occuper spécialement l'attention. On parle d'une convention militaire qui serait conclue avec la Suède et à laquelle, espère-t-on, le Danemark accéderait.

Les rumeurs pacifiques persistent de leur côté et il existe toujours des pourparlers et un échange de notes entre les cours de Saint-Petersbourg et de Berlin. On parle d'une entrevue que M. de Munster, envoyé militaire de la Prusse, aurait eue à Nicolaïeff avec le Czar et dans laquelle celui-ci aurait accepté certaines bases de propositions à faire aux puissances occidentales.

Le vice-amiral Trehouard serait nommé au commandement des forces navales de la France, dans le mer noire, en remplacement de l'amiral Bruat.

Les conférences relatives aux droits du Sund ont dû s'ouvrir à Copenhague, le 20 novembre. Il a été convenu que la Russie pourrait prendre part aux délibérations, en commun avec les puissances, contre lesquelles elle est en guerre.

Il est question d'un emprunt de 60 millions de francs pour le gouvernement Sarde.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE DES ILES DE LA SOCIÉTÉ.

Par jugement du 18 février 1856, le Tribunal de police correctionnelle, condamne le Sieur Martin, william, capitaine de la Golette anglaise *Scotia*, à 1000 francs d'amende, 50 de dépens et aux frais de la procédure, en vertu du second paragraphe de l'article 363, du code d'instruction criminelle, pour contraventions aux articles 6 de l'arrêté N° 35 portant règlement sur les patentes, à du règlement de la rade de Papete et 17 de l'arrêté N° 21 Titre II, du règlement de la douane.

Ordonne que les armes, munitions et autres objets saisis lui soient restitués sans dommages et intérêts.

Ordonne en outre, qu'un extrait de jugement sera inséré dans les journaux de la localité.

Pour extrait conforme :

Vu: Le Président Le Greffier
E. NORVILLE. Vor. DUBOIS.

RESIDENTS AFFICHES POUR LEUR DÉPART

Denohi, charpentier, Irlandais.
Laurent Michel (domestique) Anglais.
George Rene, (ex débauché) Français.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE COURSE.

40 janvier Aviso à vapeur le *Duroc* commandé par M. de Laxavière lieutenant de vaisseau.

Golette française *Tasmanus*, déarmée.

Golette française *Nahia*, déarmée.

21 janvier Corvette Anglaise *Dido*, commandée par M. Mershead. Capitaine de vaisseau.

7 février. Golette coloniale *Papeete Ferdinand 2* mal, tre.

DE COURSE.

16 dec Golette Américain *Parvez* capitaine *Ba hay*

26 G. du protecteur *June* cap. Skelton.

30 Baleinier américain *Tiger* cap. Lut.

27 G. du protecteur *Gazelle* cap. Clark.

29 G. du protecteur *Emma* cap. English.

29 G du protecteur *Aoras* cap. Lewis

1 février. Baleinier américain *Nero* cap. Haod.

2 Golette du protecteur *Morte Louise* cap. Williams.

6. Baleinier hawaïen *Joseph Hoaga* cap. Gossman.

7. Trois mâts américain *Helose* cap. Ward.

8. Trois mâts du protecteur *Dumont d'Urville* cap. Lemortier.

7. Brig du protecteur *Aus* cap. Duhamel.

10 Trois mâts américains *Columbia* capitaine Hurif.

10. Baleinier américain *Barday* capitaine Cotte.

15. Golette du protecteur *Pelle* capitaine Nui.

15 Golette anglaise *Storia* capitaine Martin.

Mouvements du port de Papete du samedi 9 au samedi

16 février 1856.

ENTRÉS

40 février Golette de *Barabara Sea Lark*, cap. Blackett, 38 tonneaux, 3 hommes d'équipage, 6 passagers, venant de Huahine en 3 jours, huile etc.

40. Trois mâts américain *Columbia*, cap. Ward, 208 tonneaux, 12 hommes d'équipage, 1 passager, venant de Californie en 32 jours.

40. Baleinier américain *Baveloy*, cap. Cotte, 301 tonneaux, en relâche.

15 Golette du protecteur *Porte*, capt. Nui, 11 tonneaux, 2 hommes d'équipage, venant d'Ann en 4 jours, mere.

SORTIS

40 février. Corvette française *Mazelle* commandée par M. Rosenzweig lieutenant de vaisseau, pour les Marquises

42 Golette hawaïenne *Queen of the Inter*, cap. Chapman, pour Baïata.

43. Golette de *Barabara Sea Lark*, capt. Blackett, pour Huahine.

ARSENAL.

Le 13 à 1 heure de l'après-midi la golette du protecteur *Emma*, a été halée sur cale.

ANNONCES.

ADJUDICATION D'IMMEUBLE.

Mardi 19 février 1856, à midi près de la maison d'habitation et de commerce du sieur Auguste Desrosches située près Fareuté, il sera par le ministère de M. Meryoux, notaire à Papete, procédé à l'adjudication définitive de cet immeuble sur la mise à prix de cinq mille six cent dix francs, par suite d'une déclaration de sur enchère faite au greffe du tribunal civil de Papete.

Vente aux Enchères.

M. D. Pouter vendra mercredi prochain 23 du courant à onze heures dans son magasin, marchandises etc etc.

AVIS.

Le public est informé que mardi 19 février courant, à 11 heures précises, M. P. Bonafin vendra aux enchères, les marchandises, meubles, porcelaines, verreries, batterie de cuisine, etc. etc. appartenant à M. Richard.

Ladite vente aura lieu dans la maison de ce dernier.

AVIS AU PUBLIC.

M. Lahurague négociant à l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par les trois mâts *Syphrosia* divers articles de provisions tels que farine, vin, eau-de-vie, salaisons, légumes secs etc. etc.

L'imprimeur Gérant, G. ALLAIN.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 2 AU 9 FÉVRIER 1856.

DATES.	BATEAU BAROMÉTRIQUE		TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6 h. 10 h. mat. à 4 h. 10 h. du soir.	Tension moyenne de la vapeur	Humidité relat. en centièmes	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant les jours
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	Minima.	Maxima.	Moyenne.					
S. 9	758,62	001,5	23,8	28,8	26,30	26,15	22,27	86,2		O
D. 10	758,77	001,3	23,0	28,0	25,50	26,77	22,29	89,2	0,0015	O
L. 11	759,95	001,3	23,6	29,0	26,30	26,43	21,84	81,0		N. N. O.
M. 12	759,95	001,6	22,0	30,0	26,00	25,97	21,32	82,2		E.
M. 13	759,77	001,0	21,0	30,7	26,85	26,72	23,27	81,8		E.
J. 14	760,20	001,0	23,9	30,0	26,95	26,95	23,92	88,2		N. N. E.
V. 15	759,81	001,4	24,0	29,7	26,85	26,40	22,18	84,2		E.